et qui ne supportent pas une minute le moindre examen. —

Tout d'abord, pour ce qui est de l'honneur commercial qui ne saurait souffrir d'une mesure de réparation sociale, l'argument est bien faible dans la bouche d'hommes qui ont su, il y a deux ans réhabiliter *bandits, voleurs* et autres *faussaires*. Ils n'ont pas craint alors d'affaibir la probité et l'honneur individuels.

Pourquoi en serait-il autrement lorsqu'il s'agit de faillis qui eux, au moins, n'ont jamais eu un instant la moindre idée de malversation ! C'est ridicule !!!

Quant « aux intérêts sacrés des créanciers », on me permettra bien de dire que ce n'est qu'une fumisterie et un trompe-l'œil.

J'ai dit déjà ce qu'il fallait penser de créanciers concordataires. Ceux-ci veulent bien accepter d'encaisser bon gré mal gré, mais ils ne réclamaient pas cette douce contrainte que leur fait le Sénat.

Cela est absolument certain.

Quant aux faillites par abandon d'actif, les créanciers lâchent surtout que les syndics ne mangent pas le tout en frais, et lorsqu'ils ont encaissé ce que ceux-ci ont bien voulu leur laisser, ils font une croix sur le reste ; car ils savent qu'on ne peut peigner un diable qui n'a pas de cheveux, même après dix ou quinze ans. Mais ils seraient les derniers à demander la mort du pécheur ; et c'est cependant à la mort morale que le Sénat vient de les condamner à nouveau, sans aucun profit pour les créanciers.

Oublie-t-on que ces malheureux faillis ont été créanciers à leur tour et que la plupart sont ruinés parce qu'ils n'ont pas su réaliser leurs créances ? et il en est même qui ont été traînés en correctionnelle par dessus le marché ?...

Il y a une autre raison qui à elle-seule suffit pour détruire toute l'argumentation pessimiste du Sénat.

On ignore sans doute aussi au Sénat que lorsqu'une faillite est close, on vend, généralement au bout de dix ans, tout ou partie des créances dont certains spécialistes font collection — de sorte qu'il arriverait que les véritables créanciers auraient disparu pour ne laisser place qu'à des spéculateurs d'un genre nouveau mais nullement intéressants. —

Serait-ce pour cette nouvelle catégorie d'aigrefins que MM. les Sénateurs auraient travaillé ? !!

Que deviennent alors « les intérêts sacrés » des créanciers ? Mais ils n'existent même plus ! et ceux-ci seront les premiers à en rire, tandis que d'autres pleureront par suite de la fantaisie barbare et ridicule d'hommes ignorants de la vérité.

Et c'est en plein 20e siècle qu'on voit encore de ces injustices et de ces incohérences ! Ne serait-il pas plus juste et raisonnable de mettre enfin un terme à la situation pénible de faillis simples, condamnés ou non en correctionnelle, qui, déjà, ont été si cruellement frappés par l'adversité, en accordant la réhabilitation *pure et simple à tous*, dans un élan de générosité et de justice sociales, afin qu'il ne soit pas dit qu'en France, il n'y a que les gros voleurs et autres malfaiteurs à millions qui trouvent grâce devant le Parlement.

La parole est maintenant à la Chambre. Sera-t-elle plus juste ?

L. VALENÇOIS.

Suicide d'un Lillois
A DOUVRES

Dans notre numéro du mardi 31 décembre, nous annoncions qu'un jeune homme bien mis, et possesseur de quelques bijoux s'était suicidé à l'Hôtel Royal de Douvres. Une seule indication sur son identité put être fournie à la police : c'était un mouchoir aux initiales E. S. trouvé sur le cadavre, un coupon de chemin de fer du 26 décembre indiquait que le voyageur venait de Paris.

Une circonstance fortuite ,due à l'intelligence rare d'un facteur, nous laisserait tout lieu de supposer que le suicidé serait un habitant de Lille, ayant quitté le domicile conjugal depuis le mois de septembre.

A l'occasion du Nouvel An, un Lillois avait adressé sa carte à l'atelier de M. E. L., fabricant de pipes à Lille; le destinataire ne se trouvait pas à son domicile. On fit suivre la carte qui arriva finalement à Douvres. Là ,sur la carte-fut mise la mention : « Adresse inconnue »

Un facteur s'aperçut que l'adresse indiquée sur la carte et les initiales du suicidé de Douvres correspondaient exactement. Immédiatement, il écrivit au correspondant de Lille, le mettant au courant de ce qu'il savait, joignant à ses dires, un article de journal, avec quelques indications permettant de supposer que le suicidé serait bien la personne dont nous parlons, et que des chagrins intimes auraient poussé à cette triste extrémité.

L'enquête se poursuit et, dès que nous le pourrons, nous donnerons des renseignements sur cette affaire, plutôt mystérieuse

La Chine future

Pierre Loti écrit dans le *Figaro* :

Le jour où la Chine, au lieu de ses petits régiments de mercenaires et de bandits, lèverait en masse, pour une suprême révolte, ses millions de jeunes paysans tels que vous que je viens de voir, sobres, cruels, maigres et musclés, rompus à tous les exercices physiques et dédaigneux de la mort, quelle terrifiante armée elle aurait là, en mettant aux mains de ces hommes nos moyens modernes de destruction ! . Et vraiment il semble, quand on y réfléchit, que certains de nos alliés aient été imprudents de semer ici tant de germes de haine et tant de besoins de vengeance...

Nous n'avons jamais dit autre chose. Oui, quelque jour les Chinois, arrachés à leur torpeur millénaire, pourront venir rendre aux bandits civilisés d'Occident tous les bienfaits qu'ils en ont reçus pillage, viols, assassinats.

Le plus simple bon sens suffisait à le faire comprendre dès le début aux vivelarmistes qui ont engagé cette guerre infâme ; aujourd'hui il est un peu tard pour en gémir.

Cinq Cents Bourreaux

On dit et il n'est que trop vrai que chez nous tout le monde veut être fonctionnaire. Consolons-nous, car il n'en va pas autrement chez nos voisins. Le bourreau de Londres vient de mourir. Plus de cinq cents Anglais demandent déjà à le remplacer. Il convient de remarquer que le métier est bon. Mais il était bien meilleur jadis. La loi anglaise veut que le bourreau passe la nuit qui précède une exécution dans la prison où elle doit être faite. Il est naturellement nourri aux frais de la princesse. Autrefois donc, le bourreau n'avait qu'à parier pour qu'à son intention on mit les petits plats dans les grands et les grandes bouteilles dans les petites coupes. L'exécuteur sablait le champagne et la fête funèbre n'avait d'autre limite que sa propre discrétion. C'est pourquoi, au matin, lorsque le drapeau noir était hissé pour annoncer la mort du condamné, on voyait d'aventure sortir de la prison un homme qui paraît seul et marchait en titubant. C'était le bourreau.

On a supprimé les libations. Le repas de l'exécuteur n'est plus qu'une collation bourgeoise dont le menu excède à peine ceux des plus rigides sociétés de tempérance. Cependant, le métier de bourreau vaut encore mieux, en Angleterre comme il doit prélever le traitement de ses aides et les menus frais accessoires. Et cela terre, que celui de chauffeur ou de mineur. Le titulaire reçoit 250 francs par pendaison. Sur fait, le bénéfice est encore beau. Quand il y a beaucoup de pendus dans l'année, le bourreau peut acheter de la rente et perdre quelques livres sur les champs de courses d'Ascot ou de Newmarket. Mais est-il possible qu'un homme pourvu de tant de corde porte-veine ne soit pas le plus imperturbablement heureux des parieurs ?

L'abondance et l'empressement des candidats s'explique donc. Le proverbe suivant lequel il n'est pas de sot métier est d'application à peu près universelle et dès l'instant qu'il y a des juges pour prononcer des condamnations à mort, il est tout naturel qu'on trouve des hommes pour exécuter la sentence des juges. On peut toutefois se demander pourquoi, quand de toutes parts on réclame des économies sur les traitements de certains fonctionnaires, personne ne songe à ramener à des proportions plus modestes les appointements du bourreau. Ce qu'il fait n'est ni très beau ni très difficile, et l'humble cantonnier gagne plus durement et plus honorablement sa vie. Il n'en résulterait pas, je le sais bien, un bénéfice très appréciable pour les budgets nationaux. Mais on y gagnerait de savoir si tant d'individus veulent être nommés exécuteurs par dilettantisme et parce qu'il y a de la joie à tuer, » j'ignore, disait Becque, si l'homme naît mauvais ou s'il le devient tout de suite !

ÉCHOS

— Les mineurs de la Loire, réunis à la Bourse du Travail, ont nommé M Bouchard délégué au prochain Congrès, avec mission de demander la grève générale, et, d'ici au Congrès, la corporation n'a pas obtenu satisfaction sur ses réclamations.

— Le conseil fédéral de la Fédération nationale des mineurs anglais a dernièrement décidé qu'une cotisation annuelle supplémentaire de 1 shilling, soit 1 fr. 25, serait payée par chaque mineur syndiqué pour favoriser la représentation directe de ses intérêts au Parlement de Westminster Les diverses sections de la Fédération viennent d'accepter à une très forte majorité cette proposition qui caractérise l'évolution du prolétariat anglais vers une action politique de classe

— Des troubles ont eu lieu à Kharkov Plus de mille ouvriers et étudiants, dont beaucoup de femmes, ont parcouru les rues le drapeau rouge en tête La police et la troupe sont intervenues immédiatement avec leur brutalité habituelle Les manifestants se sont défendus à coups de revolver. Un brigadier de police et un sergent de ville ont été tués. Plus de trois cents personnes ont été arrêtées.

— Le Moniteur *donne les résultats du dernier recensement pour toute la Belgique. Le chiffre de la population est de 6.993.000, en augmentation de 634.000 depuis 1890. Il y aura, grâce à cette augmentation de la population, quatorze nouveaux députés et huit nouveaux sénateurs. On compte 1.947.948 hommes et 1.837.720 femmes sachant lire et écrire.*

— Depuis trois jours, un chaud soleil fond les neiges des Pyrénées. On redoute des inondations

— Les cinq plus grandes verreries du Portugal viennent de fusionner et de former un trust dans le but de réglementer la production et d'établir les prix de vente à leur fantaisie Voilà un nouvel exemple de la concentration capitaliste, que nos bons bourgeois affectent de nier.

— La grève des brossières de Nantes est terminée, M Ruf ayant consenti à la suppression des amendes et au maintien des anciens salaires.

— Mme Waldeck-Rousseau et le président du conseil poursuivent leur villégiature à Tamaris dans le plus strict incognito Pendant qu'ils faisaient une promenade, M. Belfort, maire de la Seyne, est venu à l'hôtel des Palmiers pour présenter à M Waldeck-Rousseau les hommages de la population Il était accompagné des employés municipaux porteurs de deux magnifiques corbeilles de fleurs En l'absence de M. Waldeck-Rousseau, le maire de la Seyne a été reçu par M. Ulrich. Le président du conseil a remercié par lettre M. Belfort.

— De violents incidents se sont produits hier au Conseil municipal, à Brest. L'union des Syndicats avait demandé une autorisation pour la création d'une Bourse du Travail et le Conseil l'avait rejetée, sous prétexte que cette Bourse aurait pour seul effet de créer un centre d'agitation politique Les socialistes venus en nombre assister à la séance, ont protesté bruyamment et la séance a dû être suspendue pendant que la police procédait à l'expulsion des manifestants qui ont effectué leur sortie aux cris de : « Vive la Sociale ! » La manifestation continua quelque temps devant l'hôtel de ville, mais la police dispersa les manifestants.

— Dans le but de faciliter le classement et, par suite, la prompte remise des correspondances à destination de Paris, l'administration des postes recommande de nouveau au public d'indiquer, sur les adresses, à la suite du mot PARIS, le numéro de l'arrondissement du domicile du destinataire. A cet effet, des nomenclatures des rues, boulevards, passages, etc... des principaux établissements publics et industriels de la ville de Paris, avec indication des arrondissements, sont tenues à la disposition du public dans tous les bureaux de poste et les débits de tabac En outre, des nomenclatures sont mises en vente dans tous les bureaux de poste, au prix de 15 centimes l'exemplaire.

— La création d'un bureau télégraphique est autorisé à Ronchin.

— Il ne fait pas bon, en Italie, être le parent ou l'ami d'un malfaiteur. Nous avons annoncé que toutes les personnes qui avaient des accointances avec le fameux bandit Musolino avaient été arrêtées. Aujourd'hui seulement, tous ces malheureux, le père, les sœurs, des cousins, des amis, des voisins du brigand, ont été mis en liberté. Ils étaient au nombre de cent soixante-dix-sept et une centaine d'entre eux avaient fait de longs mois de prison !

— On mande de Johannesburg qu'un commando boer d'une certaine importance a attaqué, il y a quelques jours, au Pilandsberg, la tribu indigène des Bakhalis, dont le chef est Linchwe. Les Boers ont emmené 60.000 têtes de bétail. Linchwe a demandé aux autorités anglaises de défendre son peuple et de reprendre les bestiaux

Dernière Heure

Une caverne de voleurs

Paris, 31 décembre. — Depuis quelque temps de nombreux vols étaient commis dans le dix-huitième arrondissement, et notamment dans le quartier de Clignancourt

Hier matin, M Carpin, commissaire de police, recevait une lettre dans laquelle on l'informait que les coupables, au nombre d'une quinzaine, avaient élu domicile dans un immense souterrain faisant partie des anciens réservoirs de Montmartre

Vers une heure de l'après-midi, le sous-brigadier Martin se trouvait, ainsi que plusieurs agents, en surveillance à l'angle de la rue Ste-Eleuthère et de la rue Chappe, lorsqu'il aperçut un individu, vêtu d'une longue blouse blanche, qui s'introduisait dans un terrain vague en contre-bas situé à cet endroit.

L'individu souleva une trappe que des matériaux divers cachaient à la vue et disparut sous terre.

Le sous-brigadier ne tarda pas à le suivre par le même chemin et il appréhenda l'homme au moment où il déposait sur une table, placée au milieu d'une sorte de grotte, une certaine quantité de marchandises diverses provenant de vols à l'étalage.

Le voleur opposa de la résistance et essaya de prendre la fuite à travers les couloirs du souterrain, mais il fut rejoint par le sous-brigadier et ses agents.

Conduit au commissariat de la rue Marcadet, il déclara se nommer Michel Pierre, âgé de vingt-deux ans, sans profession et sans domicile.

Il a déjà subi treize condamnations pour vols.

La caverne a été visitée. Elle se compose d'une série de salles creusées dans le roc, et sa longueur est de neuf cents mètres environ. Elle a deux issues que seuls connaissaient les malfaiteurs : celle de la rue Saint-Eleuthère, et une autre constituée aussi par une trappe adroitement dissimulée, rue de Ravignan.

Dans les salles sont encore toutes les traces du passage de la bande de voleurs : des lits de paille et de vieux tapis, des boîtes de conserves, les unes pleines, les autres vides, des litres de vin et de liqueurs des victuailles, aussi des tables et des chaises.

Les salles ne sont pas sur le même niveau, aussi des échelles avaient-elles été disposées de place en place pour en faciliter l'accès.

Michel Pierre s'est refusé à dénoncer ses complices et ces derniers, informés de sa capture, sans doute, se sont bien gardés de réintégrer le soir leur singulier domicile.

DRAME DANS UNE ÉCOLE

Moulin, 31 décembre. — Un douloureux événement s'est déroulé avant-hier, vers deux heures de l'après-midi, à l'école de garçons de Chezelle.

Tandis que l'instituteur faisait à ses élèves une démonstration au tableau noir, une violente détonation retentit tout à coup dans la salle, sans qu'on pût, dans la stupeur du premier moment, discerner d'où elle provenait.

Epouvantés, les enfants s'enfuirent, à l'exception de l'un d'entre eux, que l'instituteur vit chanceler. Il se hâta de se précipiter vers lui, l'enleva dans ses bras et le transporta, inondé de sang, dans une pièce voisine, où il lui prodigua les soins les plus empressés.

Tout devait être inutile, hélas ! et quelques instants après le malheureux écolier rendait le dernier soupir sans avoir pu proférer la moindre parole.

L'enquête a établi que l'enfant, le jeune Gervais Bourdu, âgé de neuf ans, fils d'un propriétaire du pays, s'était procuré on ne sait comment un pistolet qu'il avait dissimulé dans une poche de son pantalon.

En y portant la main sans doute, l'imprudent fit jouer involontairement la gâchette et la charge, très forte, l'atteignit à l'aine, déterminant une affreuse et profonde blessure.

Déraillement d'un express

Nantes, 31 décembre. — L'express 114, qui part de Bordeaux à 10 heures 20 du soir et arrive à Nantes à 5 heures 19 du matin, a déraillé vers 4 heures du matin au delà de la gare de Belleville (Vendée).

Huit wagons sont sortis des rails. Un employé des postes a reçu des contusions nombreuses et se plaint de douleurs internes. Aucun des voyageurs ni des employés du train n'a été blessé.

Les dégâts sont très importants. La cause de l'accident est attribuée à un affaissement de la voie causé par les pluies torrentielles de ces jours derniers.

Une vieille femme jetée dans un puits

Montbrison, 31 décembre. — Une tentative d'assassinat vient d'être commise à Marcoux, sur la personne de la veuve Durand, âgée de 80 ans.

Son neveu Gay l'a précipitée dans un puits de quinze mètres de profondeur, où elle est restée dans l'eau pendant une demi-heure. Elle a été sauvée par des personnes qui ont entendu ses cris.

Le parquet vient de se transporter sur les lieux.

Procès sensationnel en Italie

Rome, 31 décembre. — Le tribunal de Vérone a rendu son jugement dans le procès Trivulzio-Tudeschini.

Tudeschini, député socialiste, directeur du journal « Verona del Popolo », avait accusé le lieutenant des chasseurs alpins, M. Trivulzio, d'être l'assassin de sa maîtresse. Cette dernière, Isolina Canuti, qui était enceinte au moment du crime, avait été tuée, et son corps, coupé en plusieurs morceaux, mis dans un sac, avait été trouvé dans l'Adige à Vérone.

M. Trivulzio, d'abord condamné, avait été acquitté par la chambre du conseil des accusations.

Les articles de Tudeschini conduisirent M. Trivulzio à porter plainte.

Tudeschini a été condamné à vingt-trois mois et dix jours de réclusion, à 1,458 francs d'amende, à 1,600 francs de dommages-intérêts envers la partie civile et aux dépens s'élevant à 3,600 francs.

Trois semaines dans la neige

Stockolm, 31 décembre. — Pendant la tourmente de neige qui a sévi au commencement de ce mois sur toute la Suède, deux enfants, une petite fille de huit ans et une autre de onze, avaient été envoyées par leurs parents dans un village voisin. Ils revinrent tard, lorsque la nuit était déjà tombée. Dans l'obscurité, ils perdirent leur chemin et errèrent dans les bois remplis de neige.

Les parents attendirent leurs enfants jusqu'à la nuit et ne les voyant pas revenir, ils se mirent à leur recherche.

La tempête faisait rage et rendait leur tâche impossible. Ils furent obligés de revenir au logis persuadés que leurs enfants avaient péri dans la tourmente.

Ce ne fut que trois semaines après qu'on retrouva les deux petites filles, presque gelées sur le sol, mais encore vivantes. Pendant la nuit où elles s'étaient égarées, elles cherchèrent un abri sous les branches d'un pin et s'endormirent, exténuées par la fatigue. Le lendemain leurs pieds étaient gelés et elles ne purent se lever. C'est dans cette effroyable situation qu'elles passèrent vingt et un jours. Les paniers qu'elles portaient étaient heureusement remplis de provisions, elles purent ainsi se substenter pendant les trois semaines de cette étrange captivité.

Les deux enfants sont actuellement soignées à l'hôpital de Kisa ; l'amputation des pieds a dû avoir lieu ; on espère préserver la vie des deux petites victimes de l'hiver.

Les journaux ont organisé une souscription qui a déjà produit une somme de dix mille francs.

Une jeune fille assassinée en wagon

ARRESTATION DU COUPABLE

Nice, 31 décembre. — L'assassin de Mlle Gertrude Hirsbrenner est découvert, croit-on.

Hier, M. Ducotrig, contrôleur à la Compagnie *Paris-Lyon-Méditerranée*, surprenait un voyageur du train numéro 41, venant de Marseille, qui voyageait sans billet. Il le pria de le suivre au commissariat.

L'individu déclara se nommer Henri-Hippolyte-Joseph Vidal, être âgé de trente-quatre ans. Il est originaire de Vals (Ardèche). Sa mère tient à Hyères un grand hôtel ; lui-même a exercé le commerce de vente des primeurs.

Vidal, reconnu en état de vagabondage, fut mis à la disposition du Parquet. Ce matin, le prisonnier s'adressa à un gardien et lui demanda un revolver en déclarant qu'il n'avait plus le courage de vivre.

Le gardien fit son rapport au magistrat instructeur. Ce dernier fit appeler Vidal, lui conseilla de ne pas désespérer en lui disant que la peccadille pour laquelle il était poursuivi, bien qu'aggravée de vol (Vidal était porteur d'appareils photographiques volés à Saint-Raphaël) ne devait pas le décourager ainsi.

Le juge fut appelé à parler du crime d'hier. Vidal déclara que le jour du crime, il se trouvait à la représentation des Huguenots, au théâtre de Nice.

Le juge demande alors à l'inculpé quel passage des Huguenots lui plaisait le plus.

Vidal resta perplexe.

Finalement, le magistrat, en tenant les accusations, se leva et fixant Vidal, lui dit, à brûle-pourpoint :

« C'est vous qui êtes l'assassin ! »

Vidal, alors, se mit à fondre en larmes et avoua son crime.

Il déclare qu'il avait connu la victime l'année dernière à Monaco, où elle était employée chez un confiseur.

« Je lui avait promis son amour, dit-il, et au mois d'avril, à la fin de la saison, il lui remettait 600 francs qui devaient servir à des achats divers pour ses toilettes en vue du mariage. Revenant ces jours-ci à Monaco, ajoute-t-il, j'appris que Gertrude avait un amant et qu'elle avait donné à celui-ci les 600 francs. »

Désespéré par la conduite de Gertrude à son égard, il la suivit dimanche dernier à Nice et il lui parla une fois encore sur l'avenue de la Gare. Il monta dans son compartiment et il ne la vit au cours du voyage, entre Beaulieu et Nice.

L'explication donnée par Vidal sera contrôlée mais elle paraît absolument fausse, car elle s'accorde aucunement avec les renseignements donnés sur la victime par les témoins et par l'autopsie du médecin, la bonne conduite de Gertrude Hirsbrenner étant hors de doute.

Il est certain qu'une corrélation existe entre ce crime d'Eze et celui de Cannes commis ces jours derniers, et où une jeune fille fut assassinée dans des conditions presque identiques

L'homme à la gorge coupée

L'ATTITUDE DE L'INCULPÉE

Paris, 31 décembre. — Mme Dompmartin, la maîtresse du quincaillier de Boulogne, M. Lemoult, qu'elle est accusée d'avoir assassiné, continue à nier énergiquement toute participation à la mort tragique de son amant et à affirmer, malgré les invraisemblances matérielles de ses déclarations, qu'il s'est suicidé.

Elle a passé la nuit de dimanche à lundi dans la chambre de sûreté du commissariat de Boulogne, et, hier matin, M. Lemercier, juge d'instruction, l'a mise en présence de sa femme de ménage, Joséphine Broum. Celle-ci a donné un démenti à sa patronne sur différents points du récit que cette dernière a fait du soi-disant suicide de M. Lemoult. La femme de ménage a déclaré que tout s'était passé en son absence et qu'elle ne pouvait donner au magistrat aucune indication.

Deux testaments ont été découverts dans le coffre-fort de M. Lemoult. L'un était celui de sa femme, Mme Lemoult, décédée, il y a deux ans, et instituant son mari légataire universel. L'autre, celui de M. Lemoult lui-même, est au profit des nièces du quincaillier. Il n'y est nullement question de Mme Dompmartin.

Ces deux testaments ont été remis par M. Lemercier, juge d'instruction, au président du tribunal civil.

Mme Dompmartin avait tenu dans le quartier des propos assez compromettants assurant que son amant avait fait un testament en sa faveur « Il est vieux et malade, aurait elle ajouté , je suis bien tranquille, il mourra probablement un de ces jours et j'hérite. »

Un rédacteur de la **Presse** s'est rendu chez M. Lemoult, le frère de la victime, qui est employé aux abattoirs et demeure 73, rue de l'Ourcq. Il a causé quelques instants avec ses deux filles.

— Avant-hier matin, on dit ces jeunes filles la femme Dompmartin se présenta chez nous pour voir notre père. « J'ai, nous dit-elle, une importante commission à lui faire et il faut que je lui parle de suite. » Elle ne paraissait nullement émue, mais comme elle insistait, l'une de nous se rendit aux abattoirs pour prévenir papa.

« Lorsque mon père revint, Mme Dompmartin lui dit : « Vous savez, votre frère s'est suicidé ce matin. Il s'est ouvert la gorge avec un rasoir, mais je ne crois pas qu'il soit mort. Vous devriez venir à Boulogne »

» Papa répondit qu'il avait des affaires urgentes à terminer et qu'il ne pouvait pas venir en ce moment. La femme Dompmartin repartit sans dire un mot de plus

Tous les voisins du quincaillier s'accordent à dire, que M. Lemoult et Mme Dompmartin faisaient très mauvais ménage. Le marchand de couleurs était dominé par sa maîtresse qui plus vigoureuse que lui, allait quelquefois jusqu'à le frapper. Chacun, à Boulogne, est convaincu de sa culpabilité.

Dans la soirée d'hier, l'inculpée a été ramenée à Paris et écrouée à la prison Saint-Lazare

Une femme coupée en morceaux

Manosque, 31 décembre. — Voici les détails sur l'horrible crime dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros.

Tout laisse supposer que c'est la jalousie qui a armé le bras du meurtrier. Celui-ci désespéré, sans doute, de voir son ancienne maîtresse s'obstiner à ne plus vouloir renouer d'anciennes relations, a pénétré chez elle dans la nuit de samedi, et l'a tuée, à neuf heures du soir, à coups de couteau, il l'a ensuite coupée en morceaux.

L'assassin est un nommé Huart, dit Pastoureau, originaire de Mane, qui, aussitôt son coup fait, a pris la fuite La victime est Mlle Rose Martin.

Le parquet de Forcalquier que l'on a prévenu immédiatement, est arrivé sur les lieux pour commencer l'enquête Grâce au signalement qui a pu être donné de l'assassin, on espère que sous peu il tombera entre les mains de la justice.

Suspension d'un maire clérical

Châteaubriand, 31 décembre. — Le préfet de la Loire-inférieure vient de prendre l'arrêté suivant

Vu le rapport de M le sous-préfet de Châteaubriand, en date du 19 décembre 1901, faisant connaître que le 8 décembre 1901, M Gardé, maire de Treffieux, entouré de son Conseil municipal, a consacré à l'église, après les vêpres, devant les fidèles assemblés, au nonnonce du Sacré-Cœur ;

Considérant qu'en se livrant à une manifestation de cette nature, M le maire de Treffieux a méconnu la liberté de conscience de ses administrés et excédé les pouvoirs qui résultent de ses fonctions ;

Arrête

M Gardé, maire de Treffieux, est suspendu pour un mois de ses fonctions de maire.

Une femme étranglée

Rouen, 31 décembre. — Mme veuve Lefèvre, née Mallard, âgée de 83 ans, veuve d'un ancien greffier de la justice de paix de Forges, a été trouvée assassinée.

Vers midi, un de ses parents vint, comme chaque jour, lui apporter quelque pour son déjeuner. Il entra, monta au premier étage, et, pénétrant dans la chambre à coucher de Mme Lefèvre, trouva celle-ci étendue dans son lit et ne donnant plus signe de vie. Il crut tout d'abord à une mort naturelle ; mais en regardant autour de lui, il fut frappé du désordre qui se régnait. Les meubles étaient ouverts et semblaient avoir été fouillés.

Sans perdre un instant, il prévint la gendarmerie, le juge de paix, M. Berton, et le docteur Mathon.

L'examen auquel procéda ce dernier établit qu'incontestablement il y avait eu crime ; sur le cou de la victime le médecin releva, en effet, des ecchymoses semblant faites par une pression des doigts et un sillon noirâtre marquant l'empreinte d'une ficelle dont l'assassin avait dû se servir pour étrangler la malheureuse femme.

Pendant le temps le juge de paix se livrait à une enquête. Au cours de ses investigations, M. Berton trouva dans la chambre de M. Lefèvre deux pièces que l'assassin avait laissé, sans doute, tomber de sa poche : c'était une sommation de paiement adressée par M. Berdeaux, marchand de bois à Forges, à un nommé Gustave Olivier, âgé d'une trentaine d'années, qui est établi charron, près de l'établissement thermal.

Les soupçons du juge de paix se portèrent aussitôt sur Olivier, qui connaissait parfaitement la maison pour y être venu travailler plusieurs fois. D'ailleurs, les renseignements qu'il recueillit sur cet individu ne firent que fortifier l'idée que seul il pouvait avoir commis le crime.

M. Berton donna l'ordre à la gendarmerie de mettre Oliver en état d'arrestation. Le brigadier Juret se rendit donc chez le charron et lui dit à brûle-pourpoint : « Je viens vous chercher ; c'est vous qui êtes l'assassin de Mme Lefèvre ! » Olivier ne répondit rien, baissa la tête, et suivit les gendarmes sans la moindre protestation.

Une preuve accablante pour lui allait, du reste, être découverte, qui valait un aveu : en le fouillant, le brigadier Juret trouva dans la poche de son veston, une ficelle qui s'adaptait absolument au sillon relevé sur le cou de la victime.

A six heures et demie, le parquet de Neufchâtel est arrivé à Forges, et a continué l'enquête.

Les affaires du Venezuela

L'ALLEMAGNE ET LES ETATS-UNI

New-York, 31 décembre. — On dément de Berlin que le chargé d'affaires d'Allemagne au Venezuela ait quitté Caracas à la suite d'un entretien orageux avec le président Castro au sujet du chemin de fer allemand de Caracas à Velencia. Il a simplement présenté une note exposant catégoriquement les griefs et réclamations de son pays.

Les négociations continuent et il ne serait pas impossible qu'elles aboutissent à une solution amiable. Le gouvernement vénézuélien demande le renvoi du directeur de la compagnie, qui, en s'opposant au transport de troupes envoyées contre les révolutionnaires, favorise l'insurrection. Il est question de l'expulsion de ce directeur, et le gouvernement aurait par une proclamation interdit à tout sujet vénézuélien l'usage de cette voie ferrée.

Le gouvernement allemand poursuit parallèlement à ces négociations des pourparlers avec les Etats-Unis pour s'assurer le champ libre aux mesures coercitives qu'il pourrait prendre éventuellement contre le Venezuela récalcitrant, notamment la saisie des douanes. La garantie formelle fournie par l'ambassadeur d'Allemagne à Washington, M. de Holleben, que l'intégrité territoriale du pays sera respectée, a donné toute satisfaction. Le gouvernement américain serait donc disposé à laisser faire l'Allemagne — la doctrine de Monroe, dans le sentiment du président Roosevelt, n'étant point destinée à couvrir les frasques, les dénis de justice et les querelles de mauvais payeurs des républiquettes américaines.

On rappelle qu'en 1895 l'Angleterre a débarqué des marins à Corinto pour régler quelques comptes avec le Nicaragua et que les Etats-Unis n'ont pas bougé.

Les croiseurs allemands *Geier* et *Gazelle* ont ordre de rejoindre les quatre navires de guerre de cette puissance qui sont déjà dans les eaux vénézuéliennes ou à proximité.

On croit qu'à Washington, où, après tout, on préférerait voir éviter le conflit entre l'Allemagne et le Venezuela, on a conseillé amicalement au gouvernement allemand d'attendre l'issue du mouvement révolutionnaire actuel avant de recourir à l'*ultimatum* et à la démonstration navale. Le nouveau gouvernement qu'en cas de succès la révolution substituerait à celui de l'intraitable président Castro se prêterait peut-être mieux à une entente sous les auspices des Etats-Unis qui aideraient alors l'Allemagne à rentrer sans éclat ni rupture dans ce qui lui est dû.

Jusqu'à présent, dit une dépêche de Berlin au *Herald*, il n'y aurait aucune offre de coopération mutuelle faite à la France qui a aussi des réclamations anciennes et nouvelles à faire aboutir

Le président Castro est d'ailleurs en délicatesse avec toutes les puissances, sauf l'Espagne, qui vient de lui envoyer la grand'croix d'Isabelle la Catholique.

Un gamin meurtrier

Tunis, 31 décembre. — Un petit Arabe, qui jouait avec ses camarades, a décroché un fusil et a pressé sur la détente.

La décharge a atteint presque à bout portant et blessé horriblement à la joue gauche le jeune Sadock ben Mohamed Ofioni, âgé de onze ans, qui eut également une partie de l'oreille enlevée.

L'enfant a expiré deux heures après

L'ACCAPAREMENT DES SUCRES

Paris, 31 décembre — Sur une plainte déposée il y a près d'un an par M. Brabant, commissionnaire en marchandises, M. de Valles, juge d'instruction, était chargé par le parquet d'ouvrir une enquête judiciaire sur l'accaparement des sucres.

Ces jours derniers, M. Blanc, expert-comptable chargé d'examiner les livres de comptabilité, remettait au juge son rapport, qui, dans son ensemble, était de nature à disculper complètement les personnes visées.

M. de Valles, après avoir consulté M. Bulot, procureur général et M. Castaing, substitut qui s'étaient occupés de l'affaire en même temps que lui, rendait une ordonnance de non-lieu.

Cela ne satisfit pas plusieurs personnes et à juste titre une campagne assez vive, fut menée contre M. de Valles

Pour mettre fin à cette campagne, M. de Valles a demandé au garde des sceaux qu'une enquête fût faite sur la façon dont il a conduit cette affaire.

Le garde des sceaux, sur les instances de M. de Valles, vient d'accéder aux désirs du juge, et M. Bulot, procureur général et chef direct des juges d'instruction, est chargé de procéder à cette enquête.

On peut, dès maintenant, en prévoir le résultat, en vertu du vieil adage populaire « Les loups ne se mangent pas entre eux.»

BIJOUTIER RECÉLEUR

TRIPLE ARRESTATION

Paris, 31 décembre — Depuis un mois, M Cochefert, chef de la Sûreté, avait établi une surveillance spéciale autour de deux maisons de commerce d'horlogerie et de bijouterie, situées, la première, rue de Charenton , la seconde, avenue de Saint-Ouen ; appartenant à un nommé Jean-François Albert, âgé de quarante-deux ans, que l'on soupçonnait de recéler les bijoux provenant de vols et de les écouler ensuite sous forme de lingots.

Ce commerçant avait répondu à profusion des prospectus dans lesquels il se proclamait faussement lauréat du concours d'horlogerie, horloger expert, membre du jury de l'Exposition universelle de 1900, et annonçait, en outre, qu'il avait dix sucursales dans Paris.

Dans la journée d'hier, un ouvrier bijoutier nommé Sylvain Falck, âgé de trente-six ans, demeurant 15, rue de Lagny, avait été découvert lui apportant en cachette un nombre considérable de bijoux et de déchets de métaux précieux dérobés. Falck fut filé par les agents de la Sûreté et arrêté à son domicile dans la soirée.

Ce matin, Albert sortait de son magasin de la rue de Charenton, chargé d'un lingot d'or et d'argent d'un poids de sept kilogrammes, fondu avec les métaux que lui avait apportés Falck.

Deux agents lui mirent la main au collet et le conduisirent au commissariat de police du quartier. Une perquisition opérée immédiatement, par M. Hamard, dans les deux établissements de l'inculpé établit que ce dernier était en relations suivies avec une quantité de détenus d'établissements pénitentiaires de France, et que, depuis un an, Albert avait vendu pour plus de vingt-cinq mille francs d'argent et d'or qui lui avait été apporté par Falck.

Le sous-chef de la Sûreté a saisi une somme de huit mille francs en or au domicile du bijoutier voleur qui a rejoint Albert au Dépôt.

La maîtresse de l'horloger recéleur Annette Goutte, âgée de trente et un ans, laquelle tenait la succursale de bijouterie de l'avenue de Saint-Ouen, a été arrêtée également.

La femme de Falck a été laissée en liberté provisoire pour élever ses quatre enfants en bas âge.

M. Boucard, juge d'instruction, vient d'être saisi de cette affaire. De nouvelles arrestations sont imminentes.

LISTE DES LOTS
de la
Tombola Gratuite

GROS LOT
MILLE FRANCS
en espèces

tiré le 30 Juin 1902, entre les DIX NUMEROS sortis chaque jour pendant le semestre.

Lots du mois de Janvier

1er Lot. — **Une Obligation de 100 fr.** de la Ville de Bruxelles, permettant de gagner des lots de 100.000 et de 150.000 francs.

2e Lot. — **Un Vêtement complet** sur mesure, d'une valeur de 45 fr., de la maison BELLENGUEZ, 61, boulevard de la Liberté.

3e Lot. — **Une Rondelle de bière.**

4e Lot. — **Un Costume d'enfant,** d'une valeur de 35 fr., de la Maison DEWACHTER Frres 8, rue Faidherbe.

5e Lot. — **Une Montre en argent.**

6e Lot. — **Un Objet de 20 fr.,** à choisir au BON GENIE, 4, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons.

7e Lot. — **Un Chapeau d'homme** de la maison VALLENTIN, 34, rue Neuve.

8e Lot — **Six Photographies album,** de la Maison VAN GENT, 7, pl. Saint-Martin.

9e Lot. — **Une Paire de chaussures,** d'une valeur de 18 fr., des Magasins SAINT-CRISPIN, 3, r. des Chats-Bossus.

10e Lot. — **Une Paire de draps ourlés,** des GALERIES LILLOISES.

11e Lot. — **Une Valise ou un Objet de voyage** d'une valeur de 20 fr., de la Maison SOYEZ Pères, 41, rue des Ponts-de-Comines.

12e Lot. — **Un panier de 6 Bouteilles de Champagne,** de l'Assoc. de *Damery Champagne.*

13e Lot. — **Une Descente de lit en moquette,** d'une valeur de 16 fr., des Grands Magasins du CHAT-BOSSU.

14e Lot. — **Un Chapeau de dame,